





COMITE D'ORIENTATION LOCAL

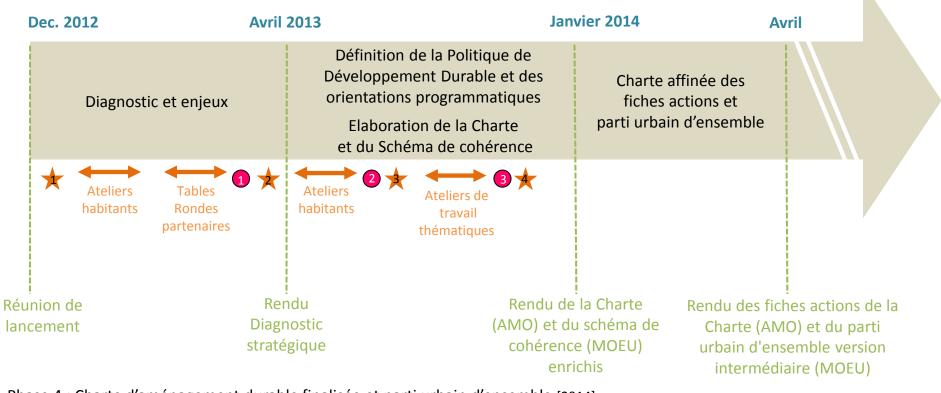
Présentation de la Charte d'Aménagement Durable

Projet d'aménagement durable Gare-Bécannes

Mission AMO urbaine – AEU – Développement durable – Concertation Attitudes Urbaines – Sagacité – RRA – Futurbain – Synapse Production

Décembre 2013

L'étude et son contexte // Où en sommes nous ?



Phase 4 : Charte d'aménagement durable finalisée et parti urbain d'ensemble [2014]

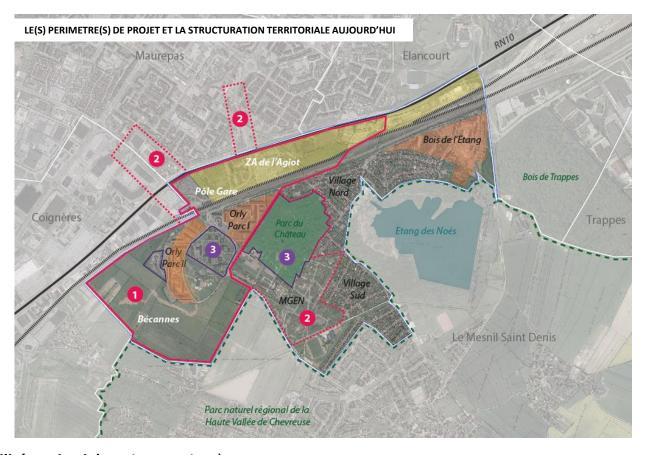
Phase 5: Elaboration du projet d'aménagement

Les comités d'orientation locaux : 1. Diagnostic [25.03] – 2. Partage des objectifs stratégiques [26.06] – 3. Charte d'aménagement Durable et Schéma de cohérence [6.11]

<u>Les temps forts de la concertation</u>: 1. Lancement de la concertation [19.01] – 2. Réunion publique [22.04] – 3. Evènementiel festif [30.06] – 4. Réunion de présentation de la Charte et du Schéma de cohérence [30.11]

La Charte d'Aménagement // Cadre de la réflexion

- **1. Un périmètre opérationnel** qui couvre :
- le secteur Gare
- le secteur des Bécannes
- des secteurs de renouvellement urbains envisageables : Z.A de l'Agiot / Orly Parc
- Soit près de 50 % de la superficie communale concerné par le projet
- 2. Un périmètre de réflexion bien plus vaste qui intègrent les secteurs stratégiques (non maîtrisés par la puissance publique et/ou situés hors des limites de la CASQY).
- **3.** Des périmètres de positionnement qui concernent des sites qui peuvent évoluer selon les opportunités



Le projet Gare Bécannes : un projet d'utilité territoriale qui a vocation à :

- inscrire La Verrière dans les ambitions métropolitaines (CASQY, région Ile-de-France, Grand Paris),
- participer à la résolution d'enjeux urbains, sociaux, économiques et environnementaux,
- proposer une nouvelle structuration et un nouveau fonctionnement pour le territoire,

La Charte d'Aménagement // Pourquoi une Charte d'aménagement durable et un schéma de cohérence ?

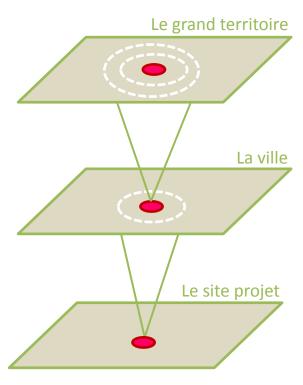
- ∠ La Charte d'aménagement durable est la feuille de route du projet qui vise à encadrer le développement et l'aménagement durable du projet Gare Bécannes en étant :
 - Un document de référence qui fixe les lignes directrices du projet en définissant les objectifs à la fois stratégiques et opérationnels attendus.
 - Un outil de dialogue et de positionnement pour la Ville de La Verrière dans la Communauté d'Agglomération et à l'échelle métropolitaine
 - Un média entre la Ville, les habitants et les acteurs du territoire à travers la démarche de concertation participative engagée qui a associé l'ensemble des parties prenantes
- ∠ Le schéma de cohérence : le document qui spatialise la stratégie globale de développement et les orientations programmatiques sur le site Gare Bécannes. Ce schéma servira de base à l'élaboration du parti d'aménagement et du plan masse (2014 / 2015).

La Charte d'Aménagement // Une démarche innovante

- ☑ Une démarche de développement durable pensée dans toutes ses dimensions
- ☑ Une démarche de concertation participative ambitieuse qui a directement alimenté les orientations stratégiques pour le devenir du secteur
- ☑ Une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) qui accompagne la définition et la mise en œuvre du projet urbain Gare Bécannes
- ☑ Une approche en coût global à la fois économique et écologique intégrée dès l'amont de la réflexion

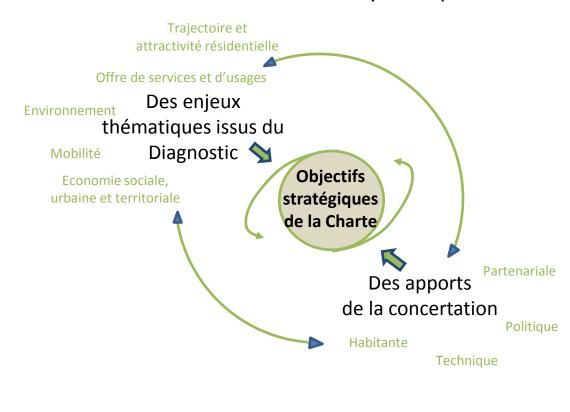
La Charte d'Aménagement // Partage des éléments de méthode

Trois échelles à considérer



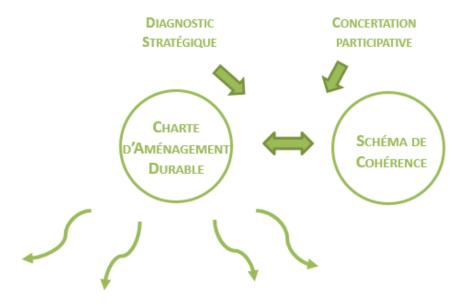
Enjeux d'inscription territoriale

Une lecture croisée et systémique



Enjeux de traçabilité

La Charte d'Aménagement // Structuration du document



Axe 1. Urbanité & Attractivité pour une

ville accueillante et solidaire ancrée dans l'existant

Axe 2. Accessibilité & Désenclavement

ville pour une accessible, aisément identifiable et reliée au reste du territoire

Axe 3. Cadre de vie & Environnement

... pour une ville nature innovante respectueuse de son environnement et soucieuse de la gestion des ressources

Axe 4. Gouvernance & Concertation

pour un projet partagé, évolutif et porté par tous les acteurs













24 objectifs stratégiques traduits ensuite en fiches-actions

La Charte d'Aménagement // Les 24 objectifs

1. Rechercher un équilibre entre extension et renouvellement urbain

2. Conforter un cœur de ville complémentaire aux petites polarités de quartier

7. Assurer une mise en relation entre les secteurs résidentiels et économique de la commune

Axe 1. Urbanité & attractivité ... pour une ville accueillante et solidaire ancrée dans l'existant

3. Renforcer le rayonnement et la lisibilité de la gare

6. Développer une offre de services adaptée

- 4. Soutenir l'émergence d'un pôle économique local, diversifié, innovant et durable
- 5. Favoriser les parcours résidentiels et accueillir de nouveaux résidents

La Charte d'Aménagement // Les 24 objectifs

8. Créer un pôle-gare biface de part et d'autre de la voie ferrée

9. Connecter le projet Gare-Bécannes aux différents quartiers et communes voisines

Axe 2. Accessibilité & désenclavement ... pour une ville accessible, aisément identifiable et reliée au reste du territoire

12. Modifier les perceptions lors de la traversée de la commune depuis la N10 ou les voies ferrées

10. Permettre le développement de la mobilité innovante et des intermodalités

11. Rendre accessible La Verrière depuis les grandes infrastructures métropolitaines

La Charte d'Aménagement // Les 24 objectifs

13. Mettre en scène le paysage et ouvrir la ville sur la lisière sud-ouest du territoire

14. Conforter un maillage écologique à l'échelle de la commune et en lien avec les territoires environnants

Axe 3. Cadre de vie & environnement ... pour une ville nature innovante respectueuse de son environnement et soucieuse de la gestion des ressources

19. Anticiper l'arrivée de nouvelles populations sur les réseaux existants

15. Etablir une gestion écologique et différenciée des espaces verts

18. Optimiser la gestion de l'énergie (production, consommation) et favoriser l'efficacité énergétique

- 16. Restaurer une activité agricole valorisant les terres des Bécannes
- 17. Garantir une qualité du cadre de vie aux habitants

La Charte d'Aménagement // Les 24 objectifs

20. Proposer un projet urbain évolutif et mutable ultérieurement

21. Intégrer pendant toute la durée du projet et au-delà une approche en coût global à la fois économique et écologique

Axe 4. Gouvernance & Concertation ... pour un projet partagé, évolutif et porté par tous les acteurs

24. Anticiper, préfigurer et donner à voir le projet

22. Impliquer et associer dans la durée les acteurs et citoyens

23. Assurer la gouvernance du projet au sein des différentes instances

La Charte d'Aménagement // La suite

- ☑ Pour chacun des objectifs :
 - définition des critères de performances attendus et des indicateurs à la fois qualitatifs et/ou quantitatifs
 - élaboration de fiches-actions
- ☑ Rendu de la Charte d'Aménagement Durable affinée intégrant les fiches actions (avril 2014)